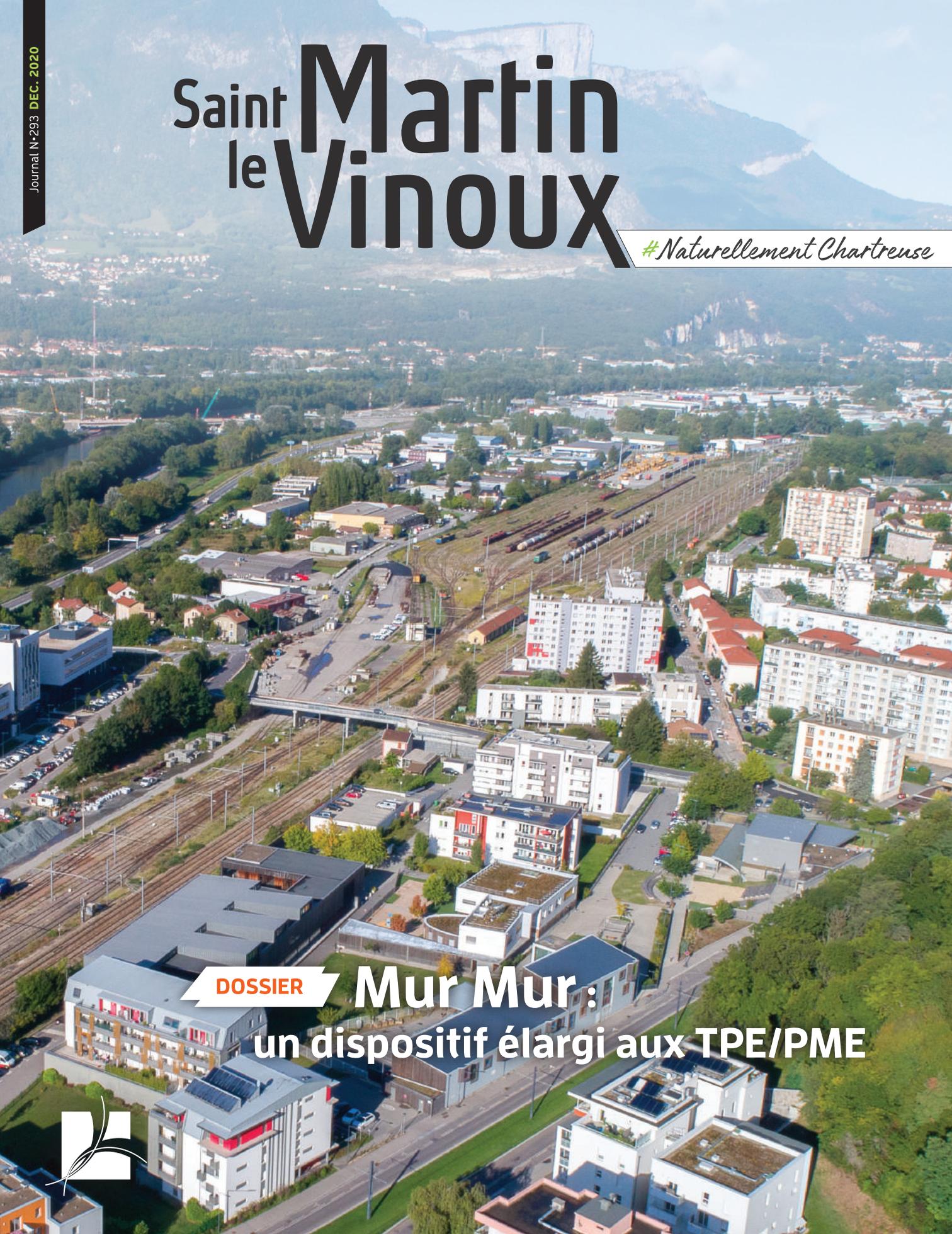


Saint Martin le Vinoux

#Naturellement Chartreuse



DOSSIER

Mur Mur : un dispositif élargi aux TPE/PME



Depuis la rentrée

Le « voyage lecture » 2020-2021, sur le thème du voyage, se poursuit dans les écoles en raison du protocole sanitaire, avec la présentation de 6 nouveaux livres et d'une animation autour d'un ouvrage phare. En photo, l'animation du niveau GS/CP sur le livre « Train de nuit ».

Les livres circuleront dans les familles et seront accessibles à la bibliothèque. Les réservations se font sur le portail de la mairie, le retrait le mercredi de 13h30 à 17h15.

Samedi 23 octobre

La Ville de Saint-Martin-le-Vinoux a rendu **hommage à Samuel Paty**. Habitants et élus se sont réunis sur le parvis de l'Hôtel de Ville, en présence de M. Kaouche, représentant de l'association franco-musulmane et de M. Yannik Ollivier, maire honoraire. Le maire a rappelé les valeurs fortes de notre République avant qu'une minute de silence soit observée.

Samedi 31 octobre

Sylvain Laval, Stéphanie Colpin et Anahide Mardirossian ont visité l'atelier Le Stylo et le Bois, situé dans notre commune, route de Clémencières. Ils ont rencontré Yann Blanc-Gonnet, artisan de talent qui imagine, confectionne et commercialise toutes sortes d'objets en bois : stylos (plumes, billes, rollers...), coupe-papiers, pots à crayons, porte-clés, etc.

Sélectionné depuis 2017 par le label de qualité des Ateliers d'arts de France, il parcourt l'Hexagone pour faire découvrir ses pièces d'exception et ses talents d'artisan de Saint-Martin-le-Vinoux.

En savoir plus : www.lestyloetlebois.com

Mercredi 11 novembre

À l'image de toutes les communes de France, Saint-Martin-le-Vinoux commémorait l'armistice de 1918, mais aussi la victoire et la paix. Retrouvez le discours prononcé à cette occasion par Sylvain Laval en page 6.

Samedi 14 novembre

Malgré la fermeture de la Maison des Moais, la projection « Le temps d'une vie » des Lapidfilm a pu avoir lieu en salle virtuelle, avec l'aide financière et logistique de la médiathèque départementale de l'Isère.

121 inscrits ont pu se connecter de chez eux pour profiter de magnifiques images de bouquetins ou d'aigles. Un franc succès !

La vie sauvage des Alpes avec ses montagnes, ses glaciers étincelants, ses parois vertigineuses et ses vallées suspendues a dû en surprendre plus d'un.



11 NOV.



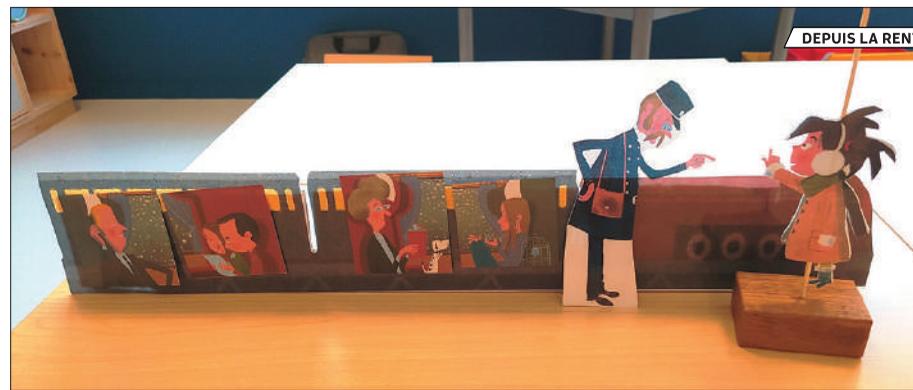
14 NOV.



31 OCT.



23 OCT.



DEPUIS LA RENTRÉE



« Saint-Martin-le-Vinoux solidaire »

EDITO

En septembre dernier, je vous indiquais déjà que la commune ne se départirait jamais de son élan de solidarité.

Aujourd'hui plus que jamais, au milieu de cette seconde phase de confinement d'une crise sanitaire d'ampleur, les services de la commune sont pleinement mobilisés. Nos services publics restent accessibles à toutes et tous et portent une attention particulière aux plus fragiles.

Tous les services se sont adaptés et vous proposent des plages spécifiques d'accueil, en privilégiant le mail et le téléphone. Fidèle à son action, le CCAS est à disposition des personnes fragiles, isolées ou en difficulté. Une mise en relation avec une personne volontaire est proposée pour effectuer des courses, délivrer des conseils pour se faire livrer les médicaments ou obtenir une aide à domicile... Des appels réguliers sont également effectués envers nos aînés.

La culture et la connaissance sont également des vecteurs de lien social à préserver. Ainsi, la bibliothèque a organisé un système de réservation de livres en ligne pour venir retirer sur rendez-vous. Les événements culturels qui le peuvent sont aussi maintenus en visio et à distance.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux et l'équipe municipale pour leur implication. Plus que jamais, ils sont à votre écoute.

Prenez soin de vous !

*Tres cordialement,
Sylvain Laval*

EN SAVOIR PLUS

- Les horaires et les services maintenus : smlv.fr
 - Le CCAS : [04 76 85 14 50](tel:0476851450) et ccas@smlv.fr
- Si vous souhaitez proposer votre aide, c'est au même numéro.

Mur Mur : des copropriétés et maisons individuelles aux TPE/PME

L'objectif 2030 de la Métropole grenobloise est de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2005.

Pour cela, le dispositif Mur Mur a été créé pour les copropriétés et s'étend maintenant aux TPE/PME.

Réhabiliter le parc immobilier des Trente Glorieuses

Le parc immobilier bâti a connu une forte expansion dans l'agglomération, notamment de 1945 à 1975. A cette époque, les préoccupations environnementales et la sobriété énergétique n'étaient pas un enjeu de société majeur. De nombreux logements n'étaient et ne sont toujours pas performants sur le plan énergétique, occasionnant des émissions élevées de gaz à effet de serre et des dépenses énergétiques importantes pour les propriétaires et locataires.

L'objectif de la Métropole est de réduire toujours davantage les émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'augmenter la production d'énergies renouvelables.

C'est dans ce sens que le dispositif Mur Mur a été créé en 2010. L'objectif est d'aider les copropriétés anciennes et les maisons individuelles à rénover leur enveloppe thermique pour réduire significativement les besoins en chauffage des logements. Il sera atteint en diminuant de façon importante les déperditions grâce à une isolation performante des bâtiments, tout en gardant à l'esprit la conservation de la qualité architecturale des bâtiments.

A Saint-Martin-le-Vinoux par exemple, en 2014, la copropriété « Le Pierre Sémard » composée de 96 logements a été rénovée grâce à ce dispositif. Un diagnostic énergétique a d'abord été effectué par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC). Il a été décidé en assemblée de copropriété de réaliser des travaux de ravalement, d'isolation thermique et d'étanchéité des façades et des toitures, permettant de réaliser des économies d'énergie de 50 à 55 %. La Métropole a aidé les propriétaires par le dispositif Mur Mur grâce à une aide moyenne de 1500 € par logement (suivant les plafonds de ressources).

D'autres copropriétés saint-martinières, rue Pierre Sémard et rue Jean Moulin, sont actuellement au stade de l'étude.

Pour en bénéficier, une copropriété doit effectuer 3 démarches. Il faut d'abord monter un dossier d'inscription avec l'équipe de l'ALEC (coordonnées ci-contre), missionnée par Grenoble-Alpes Métropole, qui conseillera sur les travaux à entreprendre, accompagnera pour trouver les aides financières. Il faut ensuite soumettre les travaux au vote du conseil syndical en assemblée générale. Et enfin, les travaux doivent être lancés avec les entreprises



sélectionnées. Des associations existent pour accompagner les démarches des copropriétés et les conseiller, notamment pour la préservation du caractère architectural de bâtiment.

Une extension du dispositif pour les TPE/PME

Devant le succès rencontré, la Métropole a décidé d'étendre son aide à la rénovation énergétique des bâtiments existants (isolation des murs, toitures et planchers, menuiseries extérieures, portes sectionnelles...) ou encore à l'amélioration des équipements techniques (chauffage et ventilation, éclairage, systèmes liés au procédé de production). 15 à 30 % du montant des travaux HT peuvent être pris en charge.

Pourquoi cette aide ?

De manière générale, les petites et moyennes entreprises favorisent les travaux ayant un retour sur investissement rapide. La Métropole propose ce nouveau dispositif pour les aider dans un projet de rénovation plus global. Il s'ajoute aux aides et prêts de l'Etat. Pour les entreprises, cela signifie baisser significativement

les factures d'énergie (jusqu'à -15 %), disposer d'un système de chauffage plus performant, installer (éventuellement) des panneaux photo-voltaiques et ainsi s'engager dans une démarche environnementale.

D'un montant maximum de 37 500 € par entreprise, cette aide concerne donc les investissements dédiés à l'amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments existants (isolation des murs, toitures et planchers, menuiseries extérieures, portes sectionnelles...) ou encore à l'amélioration des équipements techniques (chauffage et ventilation, éclairage, systèmes liés au procédé de production). 15 à 30 % du montant des travaux HT peuvent être pris en charge.

Les conditions à remplir

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les TPE/PME doivent être propriétaires de leur patrimoine bâti et compter moins de 250 salariés. Il faut également que le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise ne dépasse pas

50 millions d'euros ou que le bilan total n'excède pas 43 millions d'euros. Si l'entreprise remplit ces critères, elle peut alors déposer un dossier de candidature. Après sélection, un diagnostic énergétique préalable doit être effectué.

En effet, l'aide est conditionnée à la réalisation de ce diagnostic proposé gratuitement par la Métropole (<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/805-les-aides-aux-entreprises.htm>). Il permet de hiérarchiser les travaux à conduire, définir le retour sur investissement et estimer leur impact environnemental.

Ce diagnostic se traduit par une visite du site et la remise d'un rapport d'analyse personnalisé. L'entreprise bénéficie également d'un accompagnement pour le montage des dossiers de financement et de conseils techniques dans le cadre d'une évolution des locaux (agrandissement, déménagement...).



Virginie Lopez

1^{ère} adjointe en charge de l'environnement, des aménagements et du cadre de vie

« La rénovation des bâtiments anciens (immeubles et maisons individuelles), soutenue par le dispositif Mur Mur, permet d'améliorer les performances énergétiques et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Cette mesure, qui s'ouvre aujourd'hui aux professionnels, est une bonne initiative. Ces constructions, souvent de grands volumes, alliant zones d'exploitation, de stockage, de vitrine et de bureaux, sont parfois de véritables passoires énergétiques. Une ville repensée, plus vertueuse pour l'environnement, c'est l'objectif vers lequel nous devons tendre.

Pour cela, nous accompagnons les porteurs de projets, notamment avec l'architecte conseil de la ville, en étroite collaboration avec l'ALEC et Grenoble-Alpes Métropole. »



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS en chiffres

72 copropriétés rénovées (3 248 logements) pour 143 copropriétés accompagnées, soit 6 622 logements

75% de chantiers très performants permettant de diminuer les consommations de 40 % et d'éviter le rejet de 3 579 t de CO2 par an

5,8 M€ d'aides engagées

3,2 M€ dépensés pour l'accompagnement.

OBJECTIFS 2030

9 000 maisons sur 21 000 (800 maisons / an)

25 000 logements collectifs privés sur 75 000 (2 500 logements / an)

7 000 logements collectifs sociaux sur 23 000 (700 logements / an)

vos contacts !

COPROPRIÉTÉS ET LOGEMENTS INDIVIDUELS

L'agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
14 avenue Benoît Frachon à Saint-Martin-d'Hères

lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

04 76 00 19 09

www.alec-grenoble.org

TPE/PME



grenoblealpesmetropole.fr

OU PAR MAIL

economie@grenoblealpesmetropole.fr



Commémoration du 11 novembre 2020

Comme tous les ans, la commune commémorait ce mercredi 11 novembre sur la place du Village, l'armistice de 1918. Voici le discours prononcé par le Maire, Sylvain Laval, à cette occasion.



Monsieur le Conseiller Départemental, Madame Raffin, ancienne maire de Proveysieux, que je remercie pour sa présence amicale et sa fidélité, Messieurs les représentants des associations d'anciens combattants, messieurs les élus.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le contexte particulier, que nous connaissons, dû à la crise sanitaire que traverse notre pays. Nous ne pouvons malheureusement pas tenir cette cérémonie dans les conditions ordinaires, comme nous l'aurions souhaité.

Le travail que nous souhaitons engager avec nos écoliers, nos collégiens, ne peut pas débiter pour le moment. Nous aurons l'occasion d'y revenir, je l'espère, dans les mois qui viennent, pour de prochaines commémorations, en lien avec les associations d'anciens combattants. Plus d'un siècle plus tard, cette commémoration ne résonne plus pareil. Aujourd'hui, nous ne sommes plus uniquement dans la « mémoire », plus dans le « vécu », nous sommes dans l'Histoire. Face à cela, il y a un risque, un risque d'oubli, face à une société qui se transforme très vite. Notre défi, notre responsabilité, est de continuer à faire vivre cette histoire pour notre pays, pour nos enfants.

Cette guerre a profondément marqué le XX^e siècle et, nous le savons, a eu des conséquences politiques, économiques et sociales considérables pour le monde entier.

Nous ne sommes pas ici par hasard, par simple devoir ; nous sommes là aujourd'hui car il y a nécessité de rappeler, d'expliquer et de raconter ce qu'il s'est passé, pour comprendre, pour en tirer les enseignements, mais aussi éclairer nos actions, notre vie collective en société. C'est un travail permanent, infini, qu'il faut sans cesse renouveler entre les femmes et les hommes, mais surtout entre les générations. Nous en prenons notre modeste part ce matin.

Le 11 novembre 1918 à 11h du matin, l'armistice était signé. 4 ans de combats meurtriers se sont terminés ce jour-là. A mesure que les soldats étaient démobilisés, l'horreur de la guerre éclatait aux yeux de tous. L'horreur des tranchées. L'horreur de celle que l'on appellera « la grande guerre ».

L'heure du décompte avait sonné : ils étaient 10 millions. 10 millions d'hommes qui ont donné leur vie pour leur patrie. 6 millions de blessés et mutilés, autant de « gueules cassées ». 3 millions de veuves, 6 millions d'orphelins. Saint-Martin-le-Vinoux, à l'image de toutes les communes de France, a payé un lourd tribut. Ces hommes, ils étaient jeunes, très jeunes. C'est la jeunesse de tout un pays qui a été touchée, à l'image de la famille GAUDE, qui a perdu 3 de ses enfants...

Aujourd'hui, les guerres ont changé de visage, mais elles sont toujours aussi présentes, toujours aussi dévastatrices,

s'appuyant sur les évolutions technologiques, pour tuer, encore et toujours, les populations, les innocents. Les génocides n'ont pas disparu avec le temps. Les conflits territoriaux, géopolitiques, les invasions, les massacres, non plus. L'actualité nous le démontre, ces derniers temps encore, avec la guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan contre le peuple arménien de l'Artsakh.

Combien de morts encore ? De population massacrée, de territoires dévastés, avec leur culture et leur histoire. Avec le temps, de nouvelles formes de guerre sont apparues. Je pense notamment au terrorisme. Il a frappé encore récemment notre pays, et continue d'en frapper d'autres.

Alors, en ce jour de commémoration de la « der des der » qui ne l'a pas été, ayons aussi une pensée et un temps de recueillement pour l'ensemble des morts, des victimes de toutes les guerres, de tous ces actes.

Il est aussi nécessaire de rappeler nos valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, mais aussi de Laïcité, dans cette période où elle est régulièrement attaquée. Ne cédon pas face au fanatisme, face à la barbarie, face à l'intégrisme.

Nous continuerons, inlassablement, à œuvrer pour la paix, à porter ces messages, à la cultiver et à la transmettre, c'est notre responsabilité et c'est aussi notre devoir.

Je vous remercie. ■



Commerçants, artisans, entrepreneurs de Saint-Martin-le-Vinoux : la Métropole vous soutient pour faire face à la crise sanitaire !

Grenoble-Alpes Métropole souhaite accompagner les acteurs les plus touchés par la nouvelle phase de restrictions liée à la crise sanitaire, tout en continuant à soutenir l'investissement des entreprises dans une logique de relance économique. Il s'agit notamment d'intervenir auprès des commerçants, artisans, restaurateurs et hôteliers, qui sont particulièrement touchés par la crise. Ce soutien sera décliné à travers plusieurs dispositifs.

La Métropole soutiendra tout d'abord ces acteurs dans leur recherche de nouveaux modes de commercialisation à travers les outils numériques. La vente en ligne devient, en effet, une opportunité incontournable pour les commerces de proximité.

La plate-forme de bons d'achats « soutien-commerçants-artisans » créée lors du premier confinement a été réactivée. Elle permet aux habitants d'acheter un bon d'achat auprès d'un commerçant ou d'un artisan ayant dû fermer ses portes, bon d'achat qui pourra ensuite être utilisé une fois que celui-ci aura pu rouvrir. 129 commerces métropolitains sont d'ores et déjà inscrits sur cette plateforme, et tout commerçant ou artisan du territoire le souhaitant peut s'inscrire gratuitement sur : soutien-commerçants-artisans.fr/pages/grenoble-alpes-metropole.

Grenoble-Alpes Métropole est également partenaire de la plateforme de vente en ligne « En bas de ma rue »

œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble. La plateforme est d'ores-et-déjà accessible aux entreprises de la Métropole. Commerçants, prestataires de services, artisans, producteurs peuvent en bénéficier. Durant le confinement, l'accès à la plateforme est gratuit et sans engagement sur : enbasdemarue.fr.

Enfin, dans le cadre de sa convention annuelle avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole finance la réalisation d'un accompagnement individuel des commerçants - artisans dans le domaine du numérique, incluant le thème des réseaux sociaux, des sites internet, du travail à distance, de la sécurité informatique, de la sauvegarde, du partage des données, etc. Dix entreprises sont accompagnées en 2020 et la Métropole prévoit de renforcer cette action dès début 2021 pour mieux soutenir les commerçants-artisans.

En complément, Grenoble-Alpes Métropole renforcera son dispositif d'aide aux travaux des entreprises de commerce, d'artisanat et de services avec vitrine, des commerces non sédentaires et de l'hôtellerie. L'enveloppe financière dédiée passera de 800 000 euros à 2 millions d'euros en 2021 (permettant de soutenir des travaux engagés dès fin 2020). Ce dispositif permettra aussi, désormais, de mieux conseiller ces acteurs sur les travaux améliorant la consommation énergétique de leurs établissements, souvent source de frais importants, dans le cadre de l'élargissement du dispositif Mur Mur aux TPE et PME (voir notre dossier pages 4 et 5). ■



UNE QUESTION ?
Service commerce de la Métropole
commerce.artisanat@grenoblealpesmetropole.fr

www.grenoblealpesmetropole.fr/1028-coronavirus-les-aides-aux-entreprises.htm

CES AIDES SONT COMPLÉMENTAIRES DE CELLES DE L'ÉTAT

- > Fonds de solidarité
- > Exonération et report des cotisations sociales
- > Prêts garantis par l'Etat
- > Maintien du chômage partiel
- > Prise en charge des loyers

www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19

103 entreprises ont été accompagnées depuis le début de la crise par ce dispositif, pour un montant total de plus de 750 000 € Une quarantaine de demandes sont actuellement en cours d'analyse.

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 octobre

Règlement des marchés alimentaires

Le Conseil municipal adopte le règlement des marchés : le marché de produits de Chartreuse, place du Village, le mercredi, de 16h à 18h30 et le marché alimentaire principal, place de l'Horloge, le jeudi, de 15h30 à 19h.

Instauration du « Budget participatif »

Le Conseil municipal adopte la création d'un budget participatif de 10 000 € sur le budget d'investissement pour des projets citoyens et d'intérêt général, destinés à améliorer le cadre de vie, contribuer au bien-être ensemble et permettre les échanges entre les habitants.

Transfert du chemin rural de la Balme

Le Conseil municipal prend acte de l'achèvement de la procédure d'aliénation du chemin rural de la Balme, aux riverains ayant donné leur accord. Ce chemin très en pente de 573 m², relié à la route de Narbonne, n'est plus utilisé ni par le public ni par les riverains, hormis les occupants d'une propriété. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur s'est prononcé favorablement au déclassement dudit chemin, la Ville a procédé à son déclassement ainsi que son aliénation à quatre propriétaires riverains volontaires.

COMPTE RENDU COMPLET SUR

www.smlv.fr

CLICK AND COLLECT

L'opération click and collect est mise en place à la bibliothèque depuis le mercredi 4 novembre. Les lecteurs réservent les documents sur le portail internet de la Ville et les récupèrent sur place.

Pour ce faire, il suffit de réserver un créneau de 15 minutes en téléphonant au 04 76 85 25 40 ou par mail à bibliotheque@smlv.fr



LE GRAND PLONGEON !

Après 2 ans de travaux, le chantier de la piscine intercommunale du Néron arrive à son terme. L'ouverture au public est normalement prévue le dimanche 17 janvier 2021.

Fin octobre, la toiture de 2700 m² a été végétalisée. Les dernières finitions sont en cours. Deux bassins intérieurs (un pour l'apprentissage, l'aquagym et l'aquabike et un « sportif ») seront à votre disposition. Un bassin extérieur sera également ouvert du printemps à la fin de l'été.

Comme auparavant pour l'accès à la piscine Tournesol, des tarifs réduits seront appliqués à tous les habitants de Saint-Martin-le-Vinoux.



VIGILANCE GRIPPE AVIAIRE

Le virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 se propage activement en Europe depuis le 23 octobre. Bien que ne circulant pas en France pour le moment, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a décidé d'augmenter le niveau de risque de « modéré » à « élevé » en ce qui concerne l'introduction du virus dans les départements traversés par les couloirs de migration de ces oiseaux sauvages, dont l'Isère fait partie.

Des mesures de prévention sont à prendre. Vous pouvez les retrouver sur le site de la préfecture de l'Isère ou sur le site de la Ville, smlv.fr, rubrique S'informer > Aménagement > Environnement.

Les propriétaires de volailles sont également tenus de déclarer leur élevage en mairie. Pour cela, il faut remplir le CERFA n°15472*01 ou effectuer la déclaration en ligne à l'adresse www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44627

La DDPP de l'Isère, service Santé et protection animales et environnement, est à la disposition des éleveurs et des détenteurs d'oiseaux pour tout renseignement complémentaire (ddppspae@isere.gouv.fr).



ACTUALITÉ DE VOS MARCHÉS



Vos marchés continuent de fonctionner malgré le contexte sanitaire. Il y a du nouveau sur le point de vente de Village : Madame Rojas vend maintenant ses empanadas faits maison. Pour en savoir plus, écrivez-lui à l'adresse empanadasgrenoble@gmail.com.

Retrouvez également M. et M^{me} Ciadella (Boulangerie de l'Horloge – Le Fournil Saint Martin) qui vous proposeront un assortiment de pains et viennoiseries.

A noter : La semaine de Noël, le marché de l'Horloge aura lieu le mercredi 23 et non le jeudi 24 décembre. Pour information, pensez à effectuer vos commandes de poissons la semaine précédente.

Le traiteur italien est présent sur le marché de l'Horloge uniquement et non au point de vente du Village comme annoncé dans le journal précédent.

NOUVELLES FONCTIONS DU MAIRE

Lors du Conseil Métropolitain du 18 septembre 2020, Sylvain Laval a été élu Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole chargé de l'espace public, de la voirie, des infrastructures cyclables et des mobilités douces.

Dans la continuité, il a également été élu le 8 octobre 2020 Président du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise).

Il s'agit de l'autorité organisatrice des mobilités pour Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de communes du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Conseil départemental de l'Isère, soit un bassin de vie de près de 700 000 habitants. Il a donc la responsabilité de l'ensemble du périmètre des déplacements et des aménagements et services s'y rapportant.



BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque Alimentaire continue la distribution de colis aux personnes dans le besoin grâce à l'investissement constant des bénévoles. Un grand merci à eux !

LUMIÈRE !

La Ville poursuit la rénovation de son parc d'éclairage public.

Au mois de novembre, l'éclairage de la rue de la Résistance a été remplacé par un éclairage LED pour un budget total de 14 200 €.

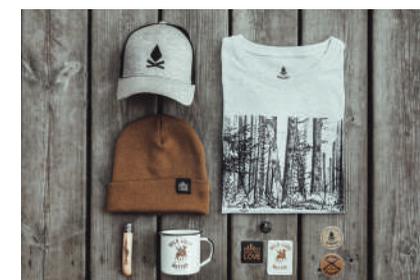
PETIT BIVOUAC

Marie et Fred, deux parents passionnés par les aventures sauvages dans la nature, vivent avec leurs enfants à Saint-Martin-le-Vinoux depuis 16 ans. En 2018, ils créent le site petitbivouac.com.

Ils souhaitent partager leurs aventures en famille dans la nature autour de chez eux. Ils ont compris qu'il n'est pas besoin de voyager loin pour s'évader : Saint-Martin-le-Vinoux regorge de lieux magiques à découvrir !

Aujourd'hui, ils ont fait de « Petit Bivouac » une marque de vêtements et d'accessoires pour adultes et enfants. Leurs produits sont pensés et dessinés chez eux. Pour la fabrication, ils ont sélectionné des fournisseurs européens, engagés dans la même démarche éco-sensible qu'eux. Pour donner encore plus de sens à leur travail, ils ont adhéré à l'ONG 1% pour la Planète à laquelle ils reversent 1% de leur chiffre d'affaires qui est ensuite redistribué à des associations de protection de la nature et de la faune sauvage.

Site : petitbivouac.com Facebook : [petitbivouac](https://www.facebook.com/petitbivouac) Instagram : [petitbivouac](https://www.instagram.com/petitbivouac)



Majorité municipale Saint-Martin-le-Vinoux à cœur

Notre équipe municipale est à pied d'œuvre pour conduire les nombreux projets sur lesquels nous nous sommes engagés, et notamment sur l'amélioration de notre cadre de vie commun : création d'espaces verts, de jardins partagés, végétalisation des espaces publics, boîtes à livres.

Ces aménagements urbains seront menés en concertation. La ville doit être repensée pour répondre aux enjeux climatiques qui sont au cœur de nos réflexions et particulièrement l'objectif de faire baisser la température en ville avec plus d'espaces ombragés, des revêtements adaptés et végétalisés. Notre commune a aussi la chance de bénéficier d'espaces naturels sur une grande partie de son territoire, qu'il nous faut aussi valoriser par un meilleur balisage de la forêt et de nos chemins. En plus d'embellir notre commune, ces projets permettront de favoriser les liens et les échanges, les rencontres entre les habitants, à l'image des deux marchés qui rencontrent un fort succès.

Minorité municipale Saint-Martin-le-Vinoux citoyenne écologique et solidaire

Les 2 et 3 Novembre le terrain des jardins de la Buisserate a été labouré par les engins de chantiers, «70 ans de travail réduits à néant en quelques heures» selon Raphaël Bichebois, mémoire et cheville ouvrière des jardins.

Nous avions dans une précédente tribune marqué notre opposition à ces constructions complètement décalées avec les enjeux environnementaux et la participation citoyenne.

Il faut absolument recréer un poumon vert sur le bas de la commune en recréant des jardins partagés dès que possible et en restaurant des espaces de respiration au milieu des immeubles, en concertation avec les riverains, l'association des jardins de la Buisserate et les associations locales de protection de l'environnement qui ont l'habitude d'aider les collectivités dans leurs projets d'aménagement.

La période du confinement et la distance maximale d'1 km pour se promener rend d'autant plus indispensables ces espaces verts de proximité.

Les habitants du bas de Saint-Martin-le-Vinoux ne sont pas des habitants de seconde zone et ont droit, eux aussi, à un accès à la nature.



UNE SECONDE VIE POUR NOS SAPINS DE NOËL

Du 4 au 29 janvier, la Métropole renouvelle son dispositif de récupération des sapins de Noël après les fêtes. Il a trôné au milieu du salon pendant un mois, illuminé par les décorations de Noël et les sourires des enfants... ne l'abandonnons pas sur le trottoir une fois les fêtes passées.

En déposant notre sapin de Noël naturel dans l'un des 49 points de collecte ouverts par Grenoble-Alpes Métropole, nous lui offrons une seconde vie : il sera recyclé en compost ou en broyat pour les espaces verts. Cette initiative s'inscrit dans la démarche globale de la Métropole en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

A Saint-Martin-le-Vinoux, trois points de collecte sont mis à votre disposition : place Charles de Gaulle, parc Gontier et cimetière du Village.

Pour que la magie de Noël soit aussi responsable.



COLLECTE DE TEXTILES

Petit rappel : la Métropole a reconduit son opération de collecte de textiles. Vous avez jusqu'au 13 décembre pour déposer vos affaires dans le conteneur du parking rue Rosa Lee Parks.

Comment participer ?

- 1 • **Triez les vêtements, linges de maison et chaussures** dont vous voulez vous séparer, qu'ils soient usés, déformés, troués ou tout simplement démodés.
- 2 • **Mettez-les dans un sac et fermez-le bien.**
- 3 • **Déposez le sac dans un des nombreux conteneurs éphémères** à votre disposition.
- 4 • **Pensez à bien vous laver les mains après avoir déposé vos sacs.**



Retrouvez la carte de l'ensemble des points de collecte éphémères sur le site de grenoblealpesmetropole.fr

PRIME AIR BOIS

Le chauffage au bois individuel est responsable de 66 % des émissions de particules fines sur notre territoire en période hivernale, ce pourcentage pouvant atteindre 75 % des émissions de particules fines lors des pics de pollution hivernaux. En cause, des appareils vétustes dits « non performants » et polluants ou mal utilisés. Lancée fin 2015, la prime Air-Bois vise à réduire de 10 % ces émissions nocives en facilitant le renouvellement d'un tiers de ces appareils (soit environ 5 000 dans la Métropole).

Cette prime, de 1600 € ou 2000 € selon les ressources du foyer, est proposée à toute personne remplaçant son appareil (poêles à bûches et inserts) datant d'avant 2002 ou sa cheminée ouverte par un nouvel équipement doté du label « flamme verte 7 étoiles » ou équivalent et installé par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Cette contribution financière de la Métropole est par ailleurs cumulable avec le crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique.

En vous équipant d'un matériel de chauffage récent et performant, vous consommerez moins de bois, vous gagnerez en confort et en sécurité et vous polluerez moins (les émissions sont divisées par 8 en moyenne, et parfois par 30 dans le cas de certains foyers ouverts).

Si vous souhaitez bénéficier de la prime Air Bois, renseignez-vous auprès de l'ALEC au 04 76 00 19 09. Plus d'infos sur chauffagebois.lametro.fr et alec-grenoble.org

TOMBOLA DE NOËL SOLIDAIRE

Les commerçants du marché de l'Horloge lancent une grande tombola de Noël. Les tickets seront en vente tout au long du mois de décembre (les 3, 10 et 17). Le tirage au sort se fera le 23 décembre. Les tickets seront à retirer auprès de votre fromager, contre 2€.

De nombreux lots sont à gagner :

- Le fromager offre un plateau de fromage d'une valeur de 20 euros.
- Le traiteur italien, un bon d'achat de 15 euros.
- Le brasseur offre deux packs de bières artisanales.
- Le poissonnier, un bon d'achat de 40 euros.
- Le primeur M^{me} Dard propose une corbeille de fruits exotiques.
- L'apiculteur offre un coffret de 4 miels.
- Le primeur Da Costa offre un panier de fruits et légumes.
- Le primeur M. Alla offre 5 litres d'huile d'olives.
- Le rôtisseur offre un poulet rôti avec sa garniture.
- Le fleuriste offre un bon d'achat d'une valeur de 20 euros.



Les commerçants, dans un esprit de Noël solidaire, reverseront la totalité de la recette de la tombola à la banque alimentaire de la commune.

Une bonne idée pour venir en aide aux familles dans le besoin, tout en luttant contre le gaspillage.

ILLUMINEZ VOTRE NOËL !

Promesse tenue ! Cette année, la Ville vous aide à faire renaître la magie de Noël par l'installation d'illuminations dans l'espace public. Ces illuminations ont été allumées le 1^{er} décembre au centre-commercial Bellecroix, au carrefour de l'avenue Général Leclerc et de la rue du Petit Lac. Elles complètent ainsi les éclairages installés habituellement à la mairie et à la Maison des Moais. Entièrement à LED, elles sont 100 % recyclables, biodégradables et de fabrication 100 % française, pour un Noël féérique et responsable !

Et ce n'est que le début ! L'installation d'illuminations s'étendra au fil du temps à d'autres secteurs de la commune.

EXPOSITION EN LIGNE



Jusqu'au 8 janvier, profitez de l'exposition « Le Lien » de l'artiste Crucetta Chavand sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville.

Formée à l'école des Beaux-Arts, Crucetta Chavand a découvert différentes techniques grâce à des peintres renommés tels que Blanc Brude, Favard et Fauchère... Elle se spécialise en peinture à l'huile travaillée au couteau.

La générosité de sa personnalité et ses origines italiennes s'expriment par la richesse des effets de matière et par une palette enjouée.

« Je trouve mon inspiration à travers mes différents voyages. Un paysage, une scène de vie, un échange de sourires... Je saisis l'instant pour le faire vivre sur mes toiles ».



Ça se passe en Chartreuse... *naturellement*

LA CHARTREUSE SE MOBILISE POUR NOËL

À l'initiative de Chartreuse Tourisme, avec l'aide des Offices de tourisme, du Parc naturel régional de Chartreuse et des associations et groupements d'artisans et producteurs de Chartreuse, un marché de Noël virtuel dématérialisé sur un site web dédié a été créé : www.noel-chartreuse.fr.

Tel un « véritable » marché de Noël, il a ouvert ses portes le 27 novembre 2020 pour quelques semaines.

Poterie, produits du terroir, créations bois, coutellerie, créations textile, cosmétiques, bijoux, déco... Les internautes pourront découvrir plus de 150 produits disponibles à la vente. Ces produits rempliront la condition suivante : être fabriqués en Chartreuse ou à proximité immédiate, ou en lien direct avec le massif de Chartreuse.

Une page de présentation sera dédiée à chaque exposant, avec la mise en avant d'une sélection de ses produits. Le client pourra alors « arpenter » les allées virtuelles, découvrir les exposants, les produits, faire ses achats, payer en ligne (un panier unique regroupant tous les exposants) et... retrouver un peu de la magie de Noël en quelques clics ! Les cadeaux seront ensuite livrés en relais-colis (Mondial Relay).

Des producteurs de Saint-Martin-le-Vinoux ont souhaité y participer. Leur dossier est en phase d'approbation par les organisateurs. Nous espérons les y retrouver !





**Pour Noël,
vos marchés vous accueillent !**

Village et Horloge
23 Mercredi
Décembre
aux heures habituelles
- Tirage de la tombola de Noël -



L'AGENDA

Du 2 décembre au 8 janvier

- Exposition virtuelle de Cruchetta Chavand, à découvrir sur le site de la Ville, Facebook et Instagram.

Lundi 7 décembre

- Conseil municipal
> 19h (à huis clos) - Maison des Moais

Mardi 8 décembre

- Collecte de jouets
> 17h à 18h dans les cours des écoles
Néron et Robert Badinter
> 17h30 à 18h30 dans la cour de l'école Simone Veil
Réservée aux parents ayant des enfants scolarisés.

Jusqu'au 13 décembre

- Collecte de textiles, parking rue Rosa Lee Parks en face de la Balme.

Mercredi 23 décembre

- Une seule date pour vos derniers achats de Noël :
> de 15h à 18h30 à l'Horloge
> de 16h à 18h30 au Village

Du 4 au 29 janvier

- Récupération de vos sapins de Noël usagés, sur trois points de collecte :
> place Charles de Gaulle,
> parc Gontier,
> cimetière du Village



PHARMACIES DE GARDE

12 et 13 décembre

Pharmacie Nouvelle - 04 76 75 49 33
121C, av. Gal Leclerc - Saint-Martin-le-Vinoux

19, 20 et 25 décembre

Prédieu - 04 76 75 31 67
48D route de Grenoble - Saint-Égrève

26, 27 décembre et 1er janvier :

Fontanil - 04 76 75 51 48
1 allée C. Baudelaire - Fontanil-Cornillon

2 et 3 janvier 2021

La Monta - 04 76 75 60 69
Place Pompée - Saint-Égrève

9 et 10 janvier

Casadella - 04 76 75 24 84
61 bis av. Gal de Gaulle - Saint-Égrève

16 et 17 janvier

Les Charmettes - 04 76 75 26 73
Ctre Cial « Les Charmettes » - Saint-Égrève



www.smlv.fr

**Toutes vos démarches
en ligne !**



Horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h



Téléphone : 04 76 85 14 50



Courriel : mairie@smlv.fr